

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre 24026
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	

Séance du : 29 Mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 23 mai 2024.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>			
Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Anne ROUX	Etienne GOBIN
Nicole RENAUD	Thérèse-Marie MERCERON		
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>			
Emmanuelle MENARD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER
Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Marie-Christine GARON	
<u>POUVOIRS</u>			
Madame Véronique VILLEMONTEIX donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Monsieur Francis CARCAUD donne pouvoir à Monsieur Etienne GOBIN.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

FINANCES

Décision modificative n° 1 Budget Pôle Logement sous statut CHRS

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration un projet de décision modificative n° 1 pour le budget pôle logement.

Lors du vote du Budget Primitif 2024, il avait été voté une recette de 231 233 € au titre de la dotation de fonctionnement versée par la DREETS.

Par notification en date du 28 mai 2024, le CCAS a été informé que le montant de l'attribution DGF 2024 sera de 230 021,78 €.

Aussi il convient par décision modificative d'ajuster le montant de cette recette.

Crédit recettes article 73212 : - 1 211,22 € (DGF)

Crédit dépenses article 62118 : - 1 211,22 € (autres personnels)

Le budget primitif 2024 + la décision modificative n° 1 = Budget exécutoire 2024 du pôle logement.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20240529-DCA_2024_026-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **12 JUIN 2024**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les virements de crédits de la décision modificative n° 1 tel que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

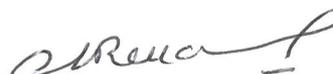
Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,


Nicole RENAUD

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

12 JUIN 2024

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20240529-DCA_2024_026-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024